

Il t'as ton sac ?



T'AS TON SAC ?
DÈS LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2018,
AVEC ENCORE MOINS DE
SACS PLASTIQUES,
BRUXELLES VA PLUS LOIN
VERS LE ZÉRO DÉCHET



ENVIRONNEMENT.BRUSSELS

A la rentrée, tout redémarre : école, boulot, sport... Avez-vous déjà l'habitude d'y emporter une boîte à tartines, les restes de vos repas dans des contenants réutilisables ou encore une gourde ? Et si vous appliquiez cette même logique lorsque vous faites vos courses ? Participez à l'effort collectif de réduction de nos déchets plastiques en emportant toujours vos sacs réutilisables, ainsi que des contenants pour vos petits et grands achats ! Dès le 1^{er} septembre, tous les sacs légers en plastique seront interdits.

QU'EST-CE QUI CHANGE ?

Depuis septembre 2017, tous les magasins de la Région bruxelloise sont soumis à une interdiction générale de distribuer des sacs de caisse non réutilisables en plastique. Vous avez donc déjà acquis le réflexe d'emporter avec vous un sac réutilisable ou une caisse.

En 2018, année du « Zéro Déchet », l'interdiction s'élargit à d'autres sacs. **A partir du 1^{er} septembre, tous les sacs plastiques légers pour emballer les produits en vrac** (fruits et légumes, fruits à coque, graines, accessoires, produits d'entretien et de bricolage, etc.) **disparaîtront des rayons.** Ils seront remplacés par des alternatives plus durables : sachets en papier ou en tissu que vous pourrez réutiliser par la suite.

DANS QUELS MAGASINS LES SACS PLASTIQUES LÉGERS SONT-ILS INTERDITS ?

Dans **tous les magasins de la Région bruxelloise**, quelles que soient les marchandises qui y sont vendues : alimentation, vêtements, produits de beauté, médicaments, matériel de bricolage... Cette interdiction est valable aussi sur les marchés et pour toute forme de vente en rue (brocante, vente porte-à-porte, etc.).



A L'AIDE, QUE FAUT-IL FAIRE ?!

Une nouvelle situation demande toujours un temps d'adaptation. Pour vous aider, voici quelques conseils simples :

- **Évitez les emballages superflus** : les produits tels que les bananes, les melons, les courgettes, les carottes, etc., ne doivent pas être emballés. Vous pouvez les mettre directement dans votre sac de courses réutilisable.
- **Emportez toujours des emballages réutilisables légers** : des produits comme les fruits, les légumes, fruits à coque, etc. peuvent être achetés non emballés. Glissez quelques sacs en tissu ou en papier dans votre sac de courses réutilisable, **et remplissez-les à chaque fois.**

VOUS SOUHAITEZ ALLER PLUS LOIN ?



De plus en plus de magasins vendent en vrac pain, œufs, céréales, riz, pâtes, noix, huile d'olive, café, thé, farine, et tant d'autres. En plus de vos petits sacs en tissus ou en papier, pensez à **emporter des boîtes de conservation, des bouteilles légères, une boîte à œufs, etc.** Une fois à la maison, vous pouvez mettre directement au frigo les boîtes

contenant des aliments frais, et transvaser le contenu des sacs en tissu dans des bocaux en verre ou des boîtes en fer qui assurent une bonne conservation. Ensuite, remettez-les vite dans votre sac réutilisable pour vos prochaines courses !

« Dois-je acheter tous ces emballages réutilisables neufs ? »
Certainement pas ! Ouvrez vos armoires et tiroirs : ils débordent de boîtes de conservation en plastique, de boîtes de biscuits/de café/de thé en fer, de pots de confiture/de compote/de sauce en verre, sans oublier les tas de vieux T-shirts ou de foulards que vous pouvez (faire) transformer en sacs en tissu originaux, etc.
Besoin d'inspiration ou d'un petit coup de main ? Des associations comme **Zero Waste Belgium** organisent des ateliers pour réaliser vous-même vos emballages réutilisables et pour découvrir l'offre en vrac dans votre quartier.

EXCEPTIONS TEMPORAIRES

Vous connaissez la chanson : vous ne comptiez pas faire de courses et tout d'un coup, vous pensez à quelque chose et... vous n'avez pas d'emballage réutilisable avec vous. Dans ce cas, le commerçant peut vous proposer un **sac biosourcé et compostable à domicile** pour :

- les fruits et légumes
- les denrées alimentaires humides telles que poisson, viande, olives, etc.

Attention, cette mesure est provisoire et vise seulement à faciliter la période de transition (jusqu'au 31/12/2029). Prenez donc d'ores et déjà l'habitude de vous munir de vos propres emballages réutilisables.

ENCORE DES QUESTIONS ?

L'interdiction sur les emballages en plastique légers est valable partout en Région bruxelloise. Tous les commerçants sont au courant du changement. Si vous avez des questions, renseignez-vous auprès du commerçant ou de Bruxelles Environnement.



QUEL EST L'AVANTAGE POUR MOI ?

Un environnement préservé et une meilleure santé :

- La production, la distribution et l'élimination des sacs en plastique à usage unique et d'autres produits jetables consomment inutilement des matières premières et de l'énergie, ce qui a un impact sur la nature et le climat. Les produits réutilisables ont un impact environnemental réduit vu qu'il ne faut pas systématiquement consommer des ressources pour en recréer.
- L'élimination des déchets – les sacs jetés – a toujours un impact environnemental sur le sol, l'air ou l'eau. Malgré les filtres à fumées de notre incinérateur qui en réduisent fortement les émissions, certaines particules polluent l'air que nous respirons.
- Enfin, les sacs et autres déchets en plastique qui finissent dans la nature et les océans peuvent blesser les animaux ou intégrer notre chaîne alimentaire sous forme de microplastiques potentiellement cancérogènes.

La Région bruxelloise s'est engagée dans la transition vers l'économie circulaire. La chasse aux déchets est donc lancée et vise spécifiquement le plastique à usage unique. Elle met tout en œuvre pour aider les citoyens à trouver les alternatives qui leur conviennent.

INFOS :

Plus de conseils sur le « Zéro Déchet » :
zerodechet.environment.brussels

Téléchargez nos publications sur le « Zéro Déchet » via document.environment.brussels ou commandez-les à info@environnement.brussels ou au 02 775 75 75 :

- le dépliant **Zéro Déchet : 10 conseils**
- la brochure **Réduire ses déchets en consommant mieux : des conseils simples à grand impact**

Des activités « Zéro Déchet » à Bruxelles :
participez.environment.brussels
zerowastebelgium.org/fr

INFO



02 775 75 75 · ENVIRONNEMENT.BRUSSELS

Ed. resp./Atr. dt. : F. Fontaine & B. Devuif · Haemslaan 66C/3000 Avenue du Port · Bruxelles 1000 Bruxelles, gencycleur papier recyclé - verre végétalier / papiercarton gfr int.